



Les docteurs de l'Eglise

En ouvrant le calendrier liturgique au mois de mai, nous voyons à quel point l'Eglise nous gâte de ses fêtes et solennités. Le mois de mai est le mois le plus beau, parce que marial, c'est bien connu. Il se termine d'ailleurs par la fête de Marie Reine, le 31 mai, dernier jour de ce mois.

De plus, le mois de mai compte, après les traditionnelles Rogations, les mystères de l'Ascension et de la Pentecôte, également celui de la Sainte Trinité, que nous fêterons cette année le 22, puis la Fête-Dieu, prévue le jeudi 26 et solennisée le dimanche suivant.

De surcroît, ce mois nous offre des fêtes de saints à ne pas ignorer, j'ai évoqué ci-dessus Marie-Reine le 31, sans mentionner Saint Joseph Artisan le 1er. Il faut aussi nommer Sainte Jeanne d'Arc, patronne secondaire de la France, fête que nous solenniserons le dimanche 8, et les saints Apôtres Philippe et Jacques, incontournables, bien évidemment... Quelques noms un peu moins connus ça et là, qui nous parleront par leur discrétion et leur humilité, quelques martyrs aussi, de rares jours de férie... Enfin, nous recensons exactement... quatre docteurs de l'Eglise.

Quatre docteurs en un mois. Quatre hommes auxquels l'Eglise a ajouté, après le titre de saint, celui de « docteur ».

Saint Athanase, évêque, confesseur et « docteur ». Saint Robert Bellarmin, évêque et « docteur »,...

Alors, votre question sera la mienne, et il n'est pas trop tard pour la poser : qu'est-ce qu'un docteur de l'Eglise ?

Pour vous répondre, il s'agit d'une personne sainte dont l'Eglise reconnaît et admire la foi profonde et la théologie. Il ne s'agit pas nécessairement d'un homme reconnu pour de brillantes études en matière théologique et honoré des diplômes universitaires les plus éminents, ni d'un intellectuel adonné depuis l'enfance aux sciences spéculatives, mais plutôt d'une figure admirable, ayant vécu dans la rectitude de la morale et de la foi catholiques, et dont l'enseignement mérite d'être considéré.

Un docteur de l'Eglise est un saint reconnu non seulement pour sa sainteté, mais aussi pour sa science de Dieu. Ce titre n'est pas le même que celui de « père de l'Eglise », qui est une appellation traditionnelle concernant quelques ecclésiastiques des premiers temps de l'Eglise. Le risque est de confondre ces deux titres, sachant que certains saints des premiers siècles portent les deux « casquettes ».

Le titre de « docteur » s'étend de l'Antiquité à nos jours. Il est attribué par l'autorité de l'Eglise à de saints hommes aux rôles et aux spiritualités variés, papes, cardinaux, évêques, prêtres, diacres, moines, religieuses et religieux, laïcs.

De saint Ambroise de Milan à saint Grégoire de Narek (dernier docteur, déclaré en 2015), en passant par saint Ignace de Loyola et sainte Thérèse d'Avila, nous recensons à ce jour trente-six docteurs.

Les trois grands critères qui permettent de déclarer une personne « docteur de l'Eglise » sont simples, mais exigeants. Tout d'abord, il faut que la personne soit sainte, et même canonisée. Ensuite, il faut qu'elle ait laissé un message doctrinal catholique, profondément spirituel, un enseignement qui fait de cette personne une véritable autorité dans l'Eglise. Puis, le titre de « docteur » doit être approuvé par le Pape.

Quelques critères qui nous feront comprendre qu'un tel titre n'est pas donné à tout le monde...

Le Pape, pour attribuer ce titre, doit se pencher sur la vie des saints en question et sur l'expression de leur relation à Dieu et à l'Eglise, leurs dire, leurs écrits, lettres, mémoires, traités spirituels... C'est une véritable enquête qui peut durer un certain temps... Alors, un beau jour, nous apprenons que tel saint canonisé est désormais proclamé « docteur de l'Eglise ». Ce fut le cas pour Sainte Thérèse de Lisieux, proclamée docteur par Sa Sainteté Jean-Paul II en 1997, soit exactement cent ans après sa mort. Examinant la portée théologique de la doctrine de la « petite voie », une véritable doctrine, l'Eglise estima qu'elle pouvait attribuer un tel titre à la « petite Thérèse ».

Nous pourrions penser que tous les saints doivent être docteurs de l'Eglise, ou qu'ils le sont de fait en raison de leur sainteté, surtout si celle-ci est canoniquement reconnue. Eh bien non ! La sainteté dit l'essentiel, mais elle ne dit pas tout sur la pensée doctrinale de la personne. C'est ainsi que certains saints n'ont pas été déclarés docteurs, même après enquête. Une non-reconnaissance qui n'est pas une sanction, puisque ces saints n'ont rien qui leur manque, dans la cour céleste où ils brillent éternellement de la charité divine.

En ce mois de mai, regardons alors les quatre saints docteurs que la liturgie nous fait rencontrer. Saint Athanase-le-Grand vécut à Alexandrie, au quatrième siècle. Surnommé « Colonne de la foi », il défendit l'Eglise contre l'arianisme. Saint Grégoire de Naziance, ou « Grégoire le Théologien », fut un contemporain de saint Athanase. Né en 329 en Cappadoce, il fut aussi évêque, et lutta également contre l'arianisme. Saint Robert Bellarmine fut un homme d'une autre époque, un jésuite du XVIème et XVIIème siècles, théologien renommé qui fut déclaré docteur à peine un an après sa canonisation (1930). Quant au quatrième, saint Bède le Vénéral, il s'agit d'un moine historien anglo-saxon, un érudit du VIIIème siècle qui contribua au développement du christianisme en Angleterre.

Que ces portraits nous aident à embrasser la théologie catholique avec une foi vive, et en retour, que nous sachions leur rendre la vénération qui leur revient, afin que nous les rejoignons un jour dans le Ciel, avec ou sans doctorat.

Abbé Villeminoz.

LES ŒUVRES DE MISERICORDE

(première partie)

Notre Saint-Père le pape, par cette Année Sainte consacrée à la Miséricorde, nous invite à redécouvrir les richesses du cœur de Dieu qui se penche sur notre misère. Dieu est riche en miséricorde, et rien ne semble entraver son désir de la manifester en nous, si ce n'est la volonté de l'homme qui se refuse résolument à lui.

« Je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez de même ». Par cette invitation, Notre Seigneur nous exhorte à l'imiter jusque dans cette charité infatigable, qui se manifeste « à temps et à contretemps ». D'une certaine façon la Miséricorde est la plus haute façon d'exercer la charité fraternelle. Et les actes extérieurs de cette charité intérieure, ce sont les œuvres de Miséricorde. Profitons donc de cette année pour nous rappeler ce que sont, justement, les œuvres de Miséricorde.

Que sont-elles ? Ce sont toutes les actions charitables par lesquelles nous venons en aide à notre prochain dans ses nécessités corporelles et spirituelles.

Voici quelques principes généraux qui nous permettront de nous donner aux œuvres de miséricorde, selon Dieu :

Il s'agit de nous mettre au service de nos frères pour leur vrai bien, leur vraie destinée, la vie de Dieu en eux. Travailler, par tous les moyens en notre pouvoir, à leur salut, c'est s'engager tout entier dans l'apostolat qui est l'œuvre première et fondamentale de la charité fraternelle.

Cette charité s'efforce donc aussi de procurer à nos frères tous les autres biens, mais dans l'exacte mesure où ces biens servent vraiment à la vie de Dieu en eux et sont pour eux, des chemins pour s'orienter vers le Ciel : il nous faut donc nourrir, vêtir, loger, visiter, instruire, conseiller, dénoncer l'erreur, le mal, etc.

Attention, cependant, à la grave erreur qui serait de se complaire envers le

péché et l'erreur, au nom d'une soi-disant charité fraternelle ! Les cas sont nombreux aujourd'hui, surtout avec les crises délicates que traversent les familles, où la bienveillance nécessaire envers les pécheurs peut se transformer en complaisance pour le péché : il nous faut avoir une sainte haine du péché, de l'erreur, car ils sont pour nos frères le plus grand mal qui soit. L'équilibre n'est pas toujours simple à trouver. Mais il est certain qu'on peut délicatement manifester son désaccord sur des points où la morale est violentée, sans pour autant tomber dans le « jugement » du pécheur.

Deux écueils sont donc à éviter :

- Sous prétexte d'amour des pécheurs et de ceux qui sont dans l'erreur, en arriver à accepter leur péché et leur erreur.
- Sous prétexte de combattre le péché et l'erreur, de combattre les pécheurs et ceux qui sont dans l'erreur.

Chacun de nous doit discerner quelles œuvres de miséricorde lui incombent selon des critères comme : l'âge, l'éducation, la situation et les conditions de vie, le milieu social dans lequel il vit, sa vocation particulière, ses compétences physiques, intellectuelles, etc.

Tachons par deux exemples très simples d'illustrer notre propos :

- Un jeune étudiant ne pourra pas forcément aider financièrement une famille pauvre, mais il sera capable de consacrer du temps à une association caritative.
- Une mère de famille nombreuse pourra difficilement soigner les malades d'un hôpital voisin, mais elle est appelée à donner à ses enfants, un bon catéchisme et leur apprendre à prier.

Souvenons-nous enfin, que nos œuvres sont destinées à amener les hommes vers Dieu ; que le grand principe à suivre est celui-ci : « Unité dans le nécessaire, liberté dans le doute, en toutes choses la charité ». Il n'y a pas de dissentiment possible pour des questions nécessaires et indiscutables, comme la Foi, le bien du prochain. Sur les moyens à mettre en œuvre, il y a plusieurs voies, il se peut que toutes louables qu'elles soient, aucune ne soit incontournable et nécessaire : ainsi qui veut aider les pauvres pourra le faire soit en donnant des vêtements, soit en participant à des soupes populaires... Il faut accepter cette diversité et ne pas présenter comme un absolu ce qui relève du relatif. Enfin, en toutes choses, que la charité soit présente ! En effet, les moyens employés, les œuvres accomplies n'ont aucune efficacité par eux-mêmes ; toute leur fécondité dépendra de leur union vitale avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, et donc d'une charité effective !

« Conduisez-vous en enfants de lumière... Discernez ce qui plaît au Seigneur et ne prenez aucune part aux œuvres stériles des ténèbres » (Eph. 5, 8).

Ayant devant les yeux l'affrontement dramatique entre la « culture de vie » et la « culture de mort », l'Église, Mère et Maîtresse de Vérité, se préoccupe du déclin de nombreuses valeurs fondamentales constituant un bien incontestable, non seulement de la morale chrétienne, mais simplement de la morale humaine : respect de la vie humaine, depuis le moment de la conception jusqu'au moment de la mort naturelle ; respect pour le mariage dans son unité indissoluble, respect de la stabilité de la famille etc. Ajoutons à cela, la crise de la vérité dans les relations humaines, l'irresponsabilité dans la parole, l'utilitarisme, la diminution ou même l'oubli du sens du bien commun authentique si souvent sacrifié.

L'Église nous lance donc un appel à l'action, à la pratique de ce que l'on appelle les œuvres de miséricorde ; en voici la liste :

Il existe 7 œuvres de miséricorde corporelle qui sont :

1. Donner à manger à ceux qui ont faim ;
2. Donner à boire à ceux qui ont soif ;
3. Vêtir ceux qui sont nus ;
4. Abriter les sans abris et les étrangers ;
5. Visiter les infirmes ;
6. Visiter les prisonniers ;
7. Ensevelir les morts.

Il y a aussi, 7 œuvres de miséricorde spirituelle :

1. conseiller ceux qui en ont besoin ;
2. Instruire les ignorants ;
3. Exhorter les pécheurs ;
4. Consoler les affligés ;
5. Pardonner les offenses ;
6. Supporter patiemment les personnes ennuyées ;
7. Prier Dieu pour les vivants et les morts.

Nous verrons le mois prochain, comment nous pouvons concrètement les mettre en œuvre !

Abbé Sauvonnnet.

Annonces de Mai

Pour les enfants :

- mercredi 04 : les cours de catéchisme sont supprimés.
- 28 : we pour les louvettes et louveteaux.

Pour les ados :

- Mercredi 04 : les cours de catéchisme sont supprimés.
- Mercredi 04 : de 9h00 à 17h00 : Récollection pour les professions de Foi.
- Jeudi 05 : Profession de Foi lors de la messe de 11h.
- 28 : we pour les guides et scouts.

Pour les étudiants :

- Mercredis 11 et 25 : 20h15 à Saint-Bruno : Café-Caté.

Pour les adultes :

- Mercredis 04 et 11 : 20h30 à saint-Bruno Explication de la liturgie de la Messe (abbé Courtois).
- Vendredi 20, à 20h30 à Saint-Bruno : Foyers Saint-Joseph.
- Mardis 24 : à 20h30 à Saint-Bruno : groupe jeunes pros.

Pour tous :

- Permanences de confession les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h. (en période scolaire)
- ATTENTION : Pas de permanence le vendredi de l'Ascension !
- Adoration du Saint-Sacrement : le jeudi de 15h à 19h. (en période scolaire)
- Du samedi 14 au lundi 16 : Pèlerinage de Chartres.

calendrier liturgique

mai

Dimanche 1 St Joseph Artisan époux de la Bse Vierge Marie 1ère Cl. blanc

Lundi 2 St Athanase évêque et docteur 3ème Cl. blanc

Mardi 3 de la férie 4ème Cl. blanc

Mercredi 4 Vigile de l'Ascension 2ème Cl. blanc

Jeudi 5 Ascension de Notre Seigneur 1ère Cl. blanc

Vendredi 6 de la férie 4ème Cl. blanc

Samedi 7 St Stanislas évêque et martyr 3ème Cl. rouge

Dimanche 8 Solennité de Ste Jeanne d'Arc vierge patronne secondaire de la France 2ème Cl. blanc

Lundi 9 St Grégoire de Naziance évêque confesseur et docteur 3ème Cl. blanc

Mardi 10 St Antonin évêque et confesseur 3ème Cl. blanc

Mercredi 11 St Philippe et St Jacques le Mineur apôtres 2ème Cl. rouge

Jeudi 12 Sts Nérée Achille Domitille (vierge) et Pancrace martyrs 3ème Cl. rouge

Vendredi 13 St Robert Bellarmin évêque confesseur et docteur 3ème Cl. blanc

Samedi 14 Vigile de la Pentecôte 1ère Cl. rouge

Dimanche 15 Dimanche de la Pentecôte 1ère Cl. rouge

Lundi 16 Lundi de la Pentecôte 1ère Cl. rouge

Mardi 17 Mardi de la Pentecôte 1ère Cl. rouge

Mercredi 18 Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte 1ère Cl. rouge

Jeudi 19 Jeudi de la Pentecôte 1ère Cl. rouge

Vendredi 20 Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte 1ère Cl. rouge

Samedi 21 Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte 1ère Cl. rouge

Dimanche 22 Fête de la Très Sainte Trinité 1ère Cl. blanc

Lundi 23 de la férie 4ème Cl. vert

Mardi 24 de la férie 4ème Cl. vert

Mercredi 25 St Grégoire VII pape et confesseur 3ème Cl. blanc

Jeudi 26 Fête du Très Saint Sacrement (Fête-Dieu) 1ère Cl. blanc

Vendredi 27 St Bède le Vénérable confesseur et docteur 3ème Cl. blanc

Samedi 28 St Augustin de Cantorbéry évêque et confesseur 3ème Cl. blanc

Dimanche 29 Solennité de la Fête-Dieu (propre de France) 2ème Cl. blanc

Lundi 30 Ste Jeanne d'Arc vierge patronne secondaire de la France 2ème Cl. Blanc

Mardi 31 Fête de la Bse Vierge Marie Reine 2ème Cl. blanc



Eglise Saint Bruno
Rue François de Sourdis 33000 Bordeaux

HORAIRES DES MESSES						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
19h	9h	7h et 19h	19h	9h et 19h	12h	8h30 - 11h00 - 18h30

Maison Saint Emilion
Abbé Sauvonnet, Abbé Courtois, Abbé Villeminoz
115 rue Quintin 33000 Bordeaux
05.57.81.83.30 - <http://www.fssp-bordeaux.fr/>